



SIDEC

DERMO-ESTHÉTIQUE & COSMÉTIQUE

Festival de l'esthétique

**SALON INTERNATIONAL
DERMO-ESTHÉTIQUE, COSMÉTIQUE
& DENTISTERIE**

Du 18 au 20 SEPTEMBRE 2025

“ La médecine esthétique réinvente votre bien-être ”

Organisé par :



CENTRE DE CONVENTIONS D'ORAN –
MOHAMED BENAHMED



مركز المؤتمرات محمد بن أحمد
CENTRE DE CONVENTIONS
MOHAMED BENAHMED

www.sidec.events



+213 770 991 827 / +213 770 693 994 / +213 770 020 505 www.sidec.events Contact@sidec.events

Dr. Y. Bennansour
Médecin esthétique — Université Paris-Descartes



**SALON INTERNATIONAL
DERMO-ESTHÉTIQUE, COSMÉTIQUE & DENTISTERIE
Du 18 au 20 SEPTEMBRE 2025**

CENTRE DE CONVENTIONS D'ORAN – MOHAMED BENAHMED



La médecine esthétique réinvente votre bien-être

www.sidec.events



Organised by

Elite Médical
GROUPE

Dr. Y. Benmansour

Médecin esthétique — Université Paris-Descartes

Première édition du SIDEC : exclusivité, innovations et opportunités

LE SIDEC EST L'ÉVÉNEMENT À NE PAS MANQUER !

Que vous souhaitiez lancer une nouvelle startup, mettre en avant des produits innovants, développer votre réseau ou simplement découvrir les dernières tendances du secteur

POURQUOI EXPOSER AU SIDEC ?

Boostez votre chiffre d'affaires : Rencontrez des acheteurs qualifiés et développez votre réseau.

Présentez vos innovations : Mettez en avant vos produits et services les plus performants.

Gagnez en visibilité : Positionnez votre marque comme un leader sur le marché.

Ciblez un public professionnel : Dermatologues, esthéticiennes, dentistes, influenceurs, et bien plus encore.

Démarrage d'entreprise ? Lancez votre startup sur une plateforme de choix.

Ciblez un public professionnel : Dermatologues, esthéticiennes, dentistes, influenceurs, et bien plus encore.

Démarrage d'entreprise ? Lancez votre startup sur une plateforme de choix.

3600 M² D'OPPORTUNITÉS
+250 STANDS À SAISIR
+10000 VISITEURS PROFESSIONNELS, INCLUANT TOUS LES CORPS
MÉDICAUX CONCERNÉS
+10000 VISITEURS -GRAND PUBLIC



Un programme riche et diversité vous attend



Domaines d'activité représentés

#Esthétique #Dermatologie #Cosmétique #Dentaire

Exposition

Découvrez en avant-première les dernières technologies, les produits innovants et les tendances du secteur. Trouvez l'inspiration et les solutions pour développer votre activité !

Conférences et ateliers

Échangez avec des intervenants de renom sur les innovations et les techniques d'avant-garde. Restez à la pointe de l'industrie et acquérez de nouvelles compétences !

Networking

Développez des collaborations clés et accédez à un réseau international de professionnels. Élargissez votre horizon et créez des partenariats fructueux !

***Rejoignez-nous à Oran du 18 au 20 septembre 2025 pour une expérience unique ! Cordialement,
Dr Benmansour Yacine et son équipe Organisateur de l'évènement***

Visiteurs

Découvrez les dernières tendances!

Soyez à la pointe de l'innovation en esthétique, dermatologie, cosmétique et dentaire.

Rencontrez des experts!

Échangez avec des professionnels reconnus dans leur domaine.

Trouvez des solutions innovantes!

Découvrez des produits et des services qui répondent à vos besoins.

Élargissez votre réseau!

Connectez-vous avec des acteurs clés du secteur.

Opportunités uniques pour les professionnels!

Formations, conférences, et démonstrations.

QUI PEUT VISITER LE SIDEC ?

• Professionnels de santé :

dermatologues, esthéticiennes, dentistes, etc.

• Experts & médias :

influenceurs, blogueurs, journalistes spécialisés.

• Patients & passionnés :

personnes intéressées par les actes médicaux et chirurgicaux esthétiques.

• Amateurs de découverte :

adeptes des nouvelles tendances en beauté, bien-être et santé.

✓ Éthique et sécurité

✓ Mission

✓ Vision

✓ Accessibilité

✓ Durabilité

✓ Innovation



Les incontournables du SIDEC / Activité et découverte

DÉCOUVREZ LE SIDEC EXHIBITION



Un programme d'exception réunissant des experts internationaux pour présenter les dernières avancées en cosmétique, esthétique, dermatologie, médecine et chirurgie esthétique. Découvrez des démonstrations live en chirurgie plastique, remodelage et soins anti-âge.

ESPACE PRODUIT



Une opportunité unique pour exposer vos innovations à des milliers de visiteurs. Mettez en avant vos dispositifs médicaux, produits cosmétiques, technologies bien-être et solutions chirurgicales esthétiques au cœur du SIDEC.

CONFÉRENCES



Assistez à des interventions inspirantes animées par des experts de renom dans les domaines de l'esthétique médicale, de la chirurgie esthétique, de la dermo-cosmétique, du bien-être et de l'innovation anti-âge.

ATELIERS



Participez à des sessions interactives pour découvrir en direct les dernières tendances et avancées en esthétique médicale et chirurgicale. Des démonstrations live vous permettront d'explorer les produits et techniques de pointe, présentés par des professionnels reconnus.

ZONE B2B



Un espace exclusif dédié aux décideurs, investisseurs et acheteurs de l'industrie cosmétique, esthétique et médico-chirurgicale. Offrez-leur une expérience fluide, hautement qualitative et privilégiée, conçue pour maximiser les connexions stratégiques et les opportunités business.

Optimisation du Business et Confort Logistique

SIDEC : Le Hub B2B de la Dermo-Esthétique

Opportunités & Networking

Rencontrez les leaders en dermatologie, esthétique et cosmétique. Connectez laboratoires, distributeurs, praticiens et investisseurs.

Un Écosystème Dynamique

Plateforme de rendez-vous B2B ciblés, conférences exclusives et démonstrations des dernières innovations. Espaces VIP et business meetings pour des partenariats stratégiques.

Boostez Votre Impact

Accélérez collaborations et contrats, développez votre visibilité et accédez aux tendances et technologies de pointe.

Un confort logistique pour rester focus sur votre business

Hôtels partenaires à tarifs préférentiels, emplacement stratégique pour des déplacements faciles, et services sur place (espaces de repos, restauration).

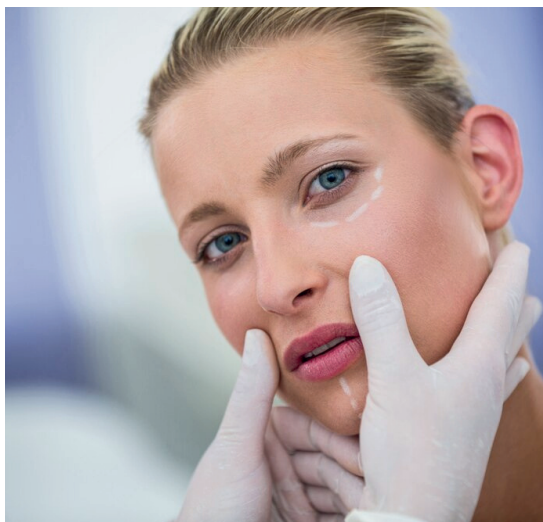
Tout est pensé pour une expérience fluide et sans contraintes.



Qui peut exposer ?

UN ÉCOSYSTÈME D'EXPERTS ET D'INNOVATEURS

Le SIDEC réunit l'ensemble des acteurs clés de la dermatologie, de l'esthétique et du cosmétique :



- **Cliniques privées & médecine esthétique :**

injections, rajeunissement, greffe capillaire, dentisterie esthétique, laser, dermatologie, médecine régénératrice et remodelage, cliniques de chirurgie esthétique.

- **Industrie & innovation :**

laboratoires R&D, startups, fabricants et distributeurs de dispositifs médicaux, cosmétiques et équipements.



- **Professionnels de la santé & formation :**

praticiens, écoles et instituts spécialisés.

- **Business & services :**

sociétés de consulting, marketing, packaging, fournisseurs de matières premières, établissements bancaires.

- **Bien-être & lifestyle :**

spas, hôtels, centres de remise en forme.

- **Médias & influence :**

créateurs de contenu, presse spécialisée, plateformes digitales.



Valeurs

OBJECTIF DU SIDEC

Le salon SIDEC vise à booster la notoriété des exposants, générer un retour sur investissement rapide et créer des opportunités B2B entre exposants et clients potentiels.

1

ÉTHIQUE ET SÉCURITÉ

Assurer la sécurité et le bien-être de nos clients.

2

MISSION

Stimuler l'innovation dans l'esthétique et la cosmétique.

3

VISION

Construire un écosystème dynamique et éthique où chaque professionnel peut s'épanouir.

4

ACCESSIBILITÉ

Rendre la formation continue et la collaboration accessibles à tous les acteurs du secteur.

6

DURABILITÉ

Adopter des pratiques respectueuses de l'environnement pour un avenir plus durable.

5

INNOVATION

Anticiper les tendances et technologies pour répondre aux besoins du marché.



Groupe Elite Médical

Qui sommes-nous

Création du Groupe Elite Médical :

structure ses activités autour de trois piliers complémentaires :

- **Formation Médicale Continue** : Programmes spécialisés en cardiologie, oncologie, pédiatrie, gynécologie, biologie moléculaire, et autres disciplines, dispensés par des experts de renommée internationale.
- **Événementiel Scientifique – Elite Event** : Organisation de conférences, séminaires, tables rondes et ateliers conformes aux normes internationales, favorisant le partage des avancées médicales.
- **Clinique Elite Médico-Diagnostique** : Un centre de soins spécialisés offrant une prise en charge globale et personnalisée pour améliorer l'accès aux soins.

Engagement pour le développement de l'Algérie :

Création d'emplois : Emploi de nombreux professionnels de santé et personnel administratif, contribuant au dynamisme économique.

Développement du système de santé : Contribution à l'amélioration de la qualité et de l'accessibilité des soins par ses initiatives en formation, événements scientifiques et soins spécialisés.

Promotion d'une culture d'excellence et d'innovation : Inspiration pour les entrepreneurs et professionnels de santé, encouragement de l'innovation dans le secteur.



Dr. Benmansour Nouredine Yacine



Un leader au service de la santé en Algérie
Diplômé en médecine esthétique et implantation capillaire - université Paris-Descartes .

Né le 11 juin 1989, le Dr. Benmansour Yacine, diplômé en médecine générale (Faculté de médecine d'Oran) et titulaire d'un MBA en marketing et management, est un médecin entrepreneur engagé dans l'amélioration du système de santé algérien.

Dr. Y. Benmansour
Médecin esthétique — Université Paris-Descartes

Nos Conférenciers



Dr. Berkani Abdelkader



ALGERIE-FRANCE

Expert en médecine anti-âge (MMAA), est spécialisé en injections réparatrices et mésothérapie. Formateur international et enseignant à Paris Descartes.



Dr. Anouar Yagoub



ALGERIE

Chirurgien dentiste esthétique.



Pr. Karim Hirech



ALGERIE

Expert en chirurgie mammaire, reconstructrice, maxillo-faciale, microchirurgie et chirurgie robotique.



Dr. Mario Goisis



ITALIE

Expert en médecine esthétique et régénérative, en chirurgie maxillo-faciale, dirige Doctor's Equipe en Italie.



Dr Jean-Pierre Amsellem



FRANCE

Expert en médecine esthétique et en soins de beauté naturelle à Mérignac (Bordeaux).



Dr. Fayçal Yacine Morsli



ALGERIE

Chirurgien plasticien et sénologue, est un expert en chirurgie esthétique et reconstructrice-service de la restauration et de l'harmonisation des formes.



Dr. Sid Brahim Mohamed Salek



ÉQUATEUR

Expert en chirurgie maxillo-faciale, spécialiste en chirurgie esthétique et réparatrice ainsi qu'en médecine anti-âge-Clinica Toa (Quito).

Nos Conférenciers



Dr. Philippe HAMIDA-PISAL



Angleterre

Expert en médecine esthétique, fondateur de PHP Aesthetic et président de la Society of Mesotherapy UK, incarne la méthode « French Touch 360° ».



Dr. Ismail Himrane



ALGERIE

Expert en médecine esthétique à Blida, est spécialisé en soins anti-âge, nutrition et traitements laser.



Dr. Akram Benhacine



ALGERIE

Expert en médecine esthétique à Alger, propose des soins innovants alliant technologie et résultats naturels.



Dr. Ould Hamouda Dalila



ALGERIE

Médecin dentiste spécialiste en esthétique dentaire et implantologie orale.



Dr. Amira Makhoulf



ALGERIE

Experte en médecine esthétique et laseriste-Davinci Clinic.



Dr. Moulasserdoun Faiza



ALGERIE

Experte en nutrition, pédiatrie et développement du bien-être.



DR Kerboua Rahima



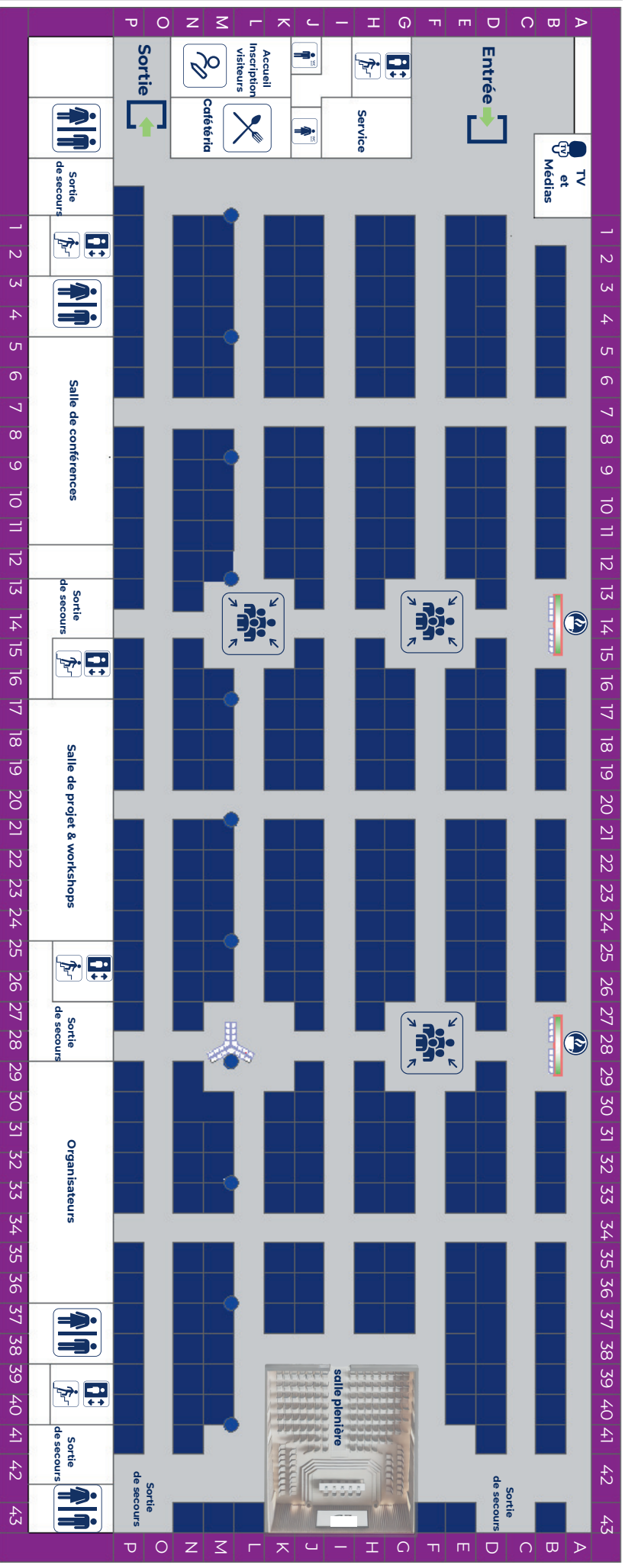
ALGERIE

Docteure en pharmacie et conseillère experte en dermo-esthétique.

SALON INTERNATIONAL SIDEC ORAN 2025

PLAN DU SALON

■ Stand : 9 m2



www.sidec.events



1^{ER} SALON INTERNATIONAL
DERMO-ESTHÉTIQUE & COSMÉTIQUE

18-19-20 SEPTEMBRE 2025

CENTRE DE CONVENTIONS D'ORAN - LE MÉRIDIDIEN

مركز المؤتمرات محمد بن أحمد
CENTRE DE CONVENTIONS
MOHAMMED BENAHMED



Organisé par :

Elite Médical
GROUPE

Dr. Y. Bensussan

Médecin esthétique — Université Paris-Descartes

DEMANDE DE PARTICIPATION

SIDEC
DERMO-ESTHÉTIQUE & COSMÉTIQUE



Dr. Y. Benmansour
Médecin esthétique — Université Paris-Descartes



Salon International Dermo- Esthétique & Cosmétique
 Date: Du 18 au 20 Septembre 2025
 Centre de Conventions d'Oran – Mohamed Benahmed

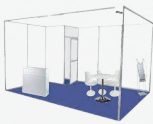
EXPOSANT

Nom de l'exposant :
 Secteur d'activité :
 Adresse :
 Gérant :
 Tel :
 Adresse mail :
 RC :
 NIF :
 NIS :

CONTACT DU RESPONSABLE SUR LE SALON

Nom & prénom :
 Tel :
 Adresse mail :

STAND D'EXPOSITION

Type de Stand	Description	Prix /m ²	TVA	m ²	Montant
Stand Nu- 1 Face 	Surface non aménagée				
Stand Aménagé 	- Moquette - 1 prise électrique - 3 spots électriques-Panneaux MDF - Structures en aluminium anodisé - 1 bandeau signalétique - 3 chaises - 1 table - 1 corbeille à papier		19 %		

• FACE VISIBLE SUPPLÉMENTAIRE

1 face visible :15.000DZD / 2 faces visibles 17.000DZD / 3 faces visibles 20.000DZD



Siège Social

06 Coop Harket Mhamed,
 Cité Djamel- Oran

Coordonnées

☎ +213 770 991 827
 +213 770 020 505
 +213 770 693 994
 ✉ Contact@sidec.events
 🌐 www.sidec.events

Détails Bancaires

Société Générale Algérie
 Eurl elite médical groupe
 RIB: 021001051130069578 clé 36

Salon International Dermo- Esthétique & Cosmétique
 Date: Du 18 au 20 Septembre 2025
 Centre de Conventions d'Oran – Mohamed Benahmed



Équipements Supplémentaires (en location payante)

Les stands aménagés incluent déjà : moquette, prise électrique, 3 spots, panneaux MDF, structures en aluminium anodisé, bandeau signalétique, 1 table, 3 chaises et 1 corbeille à papier.

Pour compléter votre aménagement ou renforcer l'impact visuel de votre stand, les articles suivants sont disponibles en option :

- Téléviseurs (43" ou 55")
- Écrans LED
- Totems digitaux (affichage vertical dynamique)
- Supports de diffusion multimédia
- Systèmes de sonorisation
- Éclairages supplémentaires (spots, LED d'ambiance)
- Fauteuils ou mobilier design
- Tables ou chaises supplémentaires
- Corbeilles supplémentaires
- Vitrines d'exposition
- Présentoirs pour documents
- Panneaux de signalétique personnalisés
- Décoration florale ou thématique

Réservation obligatoire. Quantités limitées.

Frais d'inscriptions :

- Badges exposants
- Badges parking
- Insertion catalogue

Charges forfaitaires :

Électricité 220v

Nettoyage des stands

Des charges supplémentaires peuvent subvenir dans le cadre du montage des stands personnalisés, tel que les frais d'intervention ou l'électricité 380v.

Signature :

Total HT

Total TVA

Total TTC



Organisé par :

Dr. Y. Bennansour

Médecin esthétique — Université Paris-Descartes

Siège Social

06 Coop Harket Mhamed,
Cité Djamel- Oran

Coordonnées

+213 770 991 827
 +213 770 020 505
 +213 770 693 994

✉ Contact@sidec.events

🌐 www.sidec.events

Détails Bancaires

Société Générale Algérie
 Eurl elite médical groupe
 RIB: 021001051130069578 clé 36



Salon International Dermo- Esthétique & Cosmétique
 Date: Du 18 au 20 Septembre 2025
 Centre de Conventions d'Oran – Mohamed Benahmed

SPONSOR

CRITÈRES	Silver Sponsor 	Gold Sponsor 	Platinum Sponsor 
Logo sur les documents du salon	Oui (avant, pendant, après l'événement)	Oui (avant, pendant, après l'événement)	Oui (avant, pendant, après l'événement)
Logo sur le site web et e-mailings	Oui (en tant que Silver Sponsor)	Oui (en tant que Gold Sponsor)	Oui (en tant que Platinum Sponsor)
Publications sur les réseaux sociaux Story - Reel et affiche	Une affiche + Reel + Story	4 affiches + 4 Reels + Story	Apparition multiple
Logo sur l'affichage (indoor & outdoor)	Oui (avant, pendant, après l'événement)	Oui (avant, pendant, après l'événement)	Oui (avant, pendant, après l'événement)
Publicité dans le catalogue officiel	1/2page publicitaire	1 page publicitaire	2 pages publicitaires
Interviews avec l'organisateur	Non	Oui	Oui
Publications durant l'événement	1x publication avec photos du stand	1x publication avec photos du stand	1x publication avec photos du stand
Publications après l'événement	Non	Non	2x publications avec photos du stand
Participation au plateau télé	Non	Oui	Oui
Stand offert	9m2 *2 1 face	9m2 *2 2 faces	9m2 *4 2 faces
			



Organisé par :

Dr. Y. Bennansour

Médecin esthétique — Université Paris-Descartes

Siège Social

06 Coop Harket Mhamed,
Cité Djamel- Oran

Coordonnées

☎ +213 770 991 827
 +213 770 020 505
 +213 770 693 994
 ✉ Contact@sidec.events
 🌐 www.sidec.events

Détails Bancaires

Société Générale Algérie
 Eurl elite médical groupe
 RIB: 021001051130069578 clé 36

Préambule

Le présent Règlement Général de Participation. Définit les conditions et modalités de participation au Salon SIDEC Algeria, qui se tiendra du 18 au 20 septembre 2025 au Palais des Expositions d'Oran. Il est intégré à chaque dossier de participation transmis aux entreprises par l'Organisateur, le groupe ELITE MEDICAL. La soumission et la signature du formulaire de participation par l'exposant (ci-après dénommé « l'accompagnateur de l'Exposant » emportent son adhésion pleine et entière aux présentes dispositions.

Article 1 : Généralités

1.1 Le Règlement régit les prestations fournies par l'Organisateur en lien avec le Salon SIDEC Algeria.

1.2 La signature du formulaire de participation par l'Exposant vaut engagement ferme et irrévocable à respecter le présent Règlement.

Article 2 : Conditions de Participation

2.1 Toute demande de participation doit être soumise via le formulaire de participation officiel, dûment complété, daté et signé, et adressé à l'Organisateur. Les demandes tardives seront traitées en fonction des disponibilités. Seuls les dossiers complets, incluant le paiement requis, seront pris en considération. L'inscription est considérée comme définitive et irrévocable dès son acceptation par l'Organisateur.

2.2 L'Organisateur se réserve le droit de refuser toute demande non conforme aux conditions requises, notamment en cas de dossier incomplet, de défaut de paiement dans les délais impartis, ou d'inadéquation des produits ou services proposés avec l'objet et la nomenclature du Salon.

2.3 Co-exposition et stands collectifs : Le partage d'un stand est soumis à l'autorisation préalable de l'Organisateur. La demande doit être formulée par l'Exposant titulaire du stand, accompagnée d'un formulaire d'inscription pour chaque co-exposant. L'Exposant titulaire est responsable du paiement intégral de la facture et de la bonne tenue du stand. Sont considérées comme co-exposantes les entités tierces présentes sur le stand, par le biais de supports publicitaires, d'objets exposés ou de documentation. Ces dispositions s'appliquent également aux stands collectifs.

Article 3 : Attribution des Emplacements

3.1 La répartition des emplacements est effectuée par l'Organisateur selon un plan général.

3.2 L'inscription ne confère aucun droit à un emplacement spécifique, sauf stipulation contraire et écrite.

3.3 L'Organisateur s'efforce de prendre en compte les souhaits exprimés par les Exposants concernant la nature des produits/services présentés et la configuration du stand, sans obligation de résultat.

3.4 L'Organisateur se réserve le droit de modifier la disposition des surfaces d'exposition, si l'intérêt de la manifestation l'exige.

3.5 En cas de non-occupation du stand par l'Exposant le jour de l'ouverture ou à la date limite d'installation fixée par l'Organisateur, ce dernier sera considéré comme démissionnaire. L'Organisateur pourra alors disposer librement du stand, sans que l'Exposant ne puisse prétendre à un remboursement ou une indemnité. Les frais de participation restent acquis à l'Organisateur.

Article 4 : Conditions Financières

4.1 Une facture sera émise après réception du paiement, en deux phases :

- Phase 1 : Acompte de 50% du montant total de la surface lors de l'inscription.
- Phase 2 : Solde de 50% au plus tard le 15 Juin 2025.

4.2 Le paiement intégral doit être effectué au plus tard le 15 juin 2025 à l'ordre du Groupe ELITE MEDICAL, par chèque ou virement bancaire sur le compte suivant : 02100110113004656649.

4.3 Conformément à la législation fiscale algérienne, la TVA de 19% sera appliquée.

Article 5 : Annulation

5.1 En cas d'annulation par l'Exposant :

- Avant le 15 JUIN 2025 : L'annulation doit être notifiée par écrit avec accusé de réception. Une indemnité de 50% du montant total de la facture sera due.
- Après le 15 JUIN 2025 : L'Exposant est tenu de régler l'intégralité de la facture. L'Organisateur se réserve le droit de réattribuer le stand, et l'exposant ne sera pas remboursé.

5.2 En cas d'annulation de la manifestation pour des raisons politiques, économiques, météorologiques, sanitaires, ou de force majeure, les Exposants ne pourront prétendre à aucune indemnité. Les sommes versées resteront acquises à l'Organisateur à hauteur des frais déjà engagés.

Article 6 : Respect des Mesures de Sécurité et Montage des Stands

6.1 l'Accompagnateur de l'Exposant, communiquera les délais d'aménagement et d'entreposage.

6.2 L'Exposant doit se conformer aux consignes de l'Organisateur concernant les entrées et sorties de marchandises.

6.3 L'installation des stands doit être achevée aux dates et heures limites fixées par l'Organisateur et communiquées dans l'Accompagnateur de l'Exposant. Passé ce délai, aucun accès au site ne sera autorisé.

6.4 L'Exposant est responsable du transport, de la réception, de l'expédition et du contenu de ses colis. En son absence lors de la réception, l'Organisateur pourra procéder à l'entreposage, au déballage ou à la réexpédition aux frais et risques de l'Exposant.

6.5 L'installation des stands ne doit pas endommager les infrastructures du lieu d'exposition ni nuire à la sécurité ou au confort des autres Exposants et des visiteurs.

6.6 La décoration des stands est sous la responsabilité de l'Exposant et doit être en accord avec la décoration générale du Salon et le présent Règlement.

Article 7 : Occupation des Stands d'Exposition

7.1 L'Exposant s'engage à ne présenter sur son emplacement que les matériels, produits ou services conformes à la nomenclature du Salon, telle que définie par l'Organisateur.

7.2 Toute forme de publicité ou de présentation de produits ou services pour des sociétés non représentées par l'Exposant est strictement interdite.

7.3 L'Exposant est tenu d'assurer une présence compétente et permanente sur son stand pendant les heures d'ouverture du Salon, incluant les périodes de montage, de livraison et de démontage, ainsi que les heures d'ouverture officielle aux visiteurs. Le non-respect de cette disposition pourra entraîner des mesures d'exclusion temporaire ou définitive, à la discrétion de l'Organisateur.

7.4 Il est formellement interdit de constituer des dépôts de caisses, cartons, bois, papiers ou tout autre matériel d'emballage dans les surfaces d'exposition, les stands et les dégagements. Les espaces du Pavillon non utilisés doivent demeurer libres de tout stockage pendant toute la durée de la manifestation.

7.5 Les démonstrations et la distribution de prospectus sont autorisées uniquement à l'intérieur du stand de l'Exposant, sauf dérogation expresse et écrite accordée par l'Organisateur.

7.6 L'Exposant est tenu de prendre connaissance et de respecter scrupuleusement les mesures de sécurité édictées par l'Organisateur et les autorités compétentes.

7.7 La publicité sonore excessive, par le biais de haut-parleurs, de vidéos ou de tout autre appareil bruyant, est rigoureusement interdite. Une dérogation exceptionnelle pourra être accordée par l'Organisateur sur demande écrite et motivée, soumise conjointement à l'inscription. L'Organisateur statuera sur chaque demande et fixera, le cas échéant, les niveaux sonores autorisés. La distribution de prospectus ne pourra concerner que les objets exposés sur le stand.

7.8 L'Exposant s'engage à conditionner ses déchets dans des sacs plastiques fermés hermétiquement et à les déposer dans les lieux prévus à cet effet chaque soir, après la fermeture du Salon aux visiteurs (18h00).

Article 8 : Démontage et Évacuation des Stands

8.1 L'Exposant s'interdit de démonter son stand ou de retirer ses articles avant la clôture officielle du Salon.

8.2 L'Exposant, ou son représentant dûment mandaté, doit être présent sur son stand dès le début des opérations de démontage et jusqu'à son évacuation complète.

8.3 L'Accompagnateur de l'Exposant, communiquera les délais impartis pour le démontage et l'évacuation des stands.

8.4 L'évacuation des stands, des marchandises, des articles et des éléments de décoration doit être effectuée par l'Exposant dans les délais et les horaires fixés par l'Organisateur. En cas de non-respect de ces délais, l'Organisateur se réserve le droit de faire transporter les objets dans un lieu de stockage de son choix, aux frais, risques et périls de l'Exposant, sans pouvoir être tenu responsable des dommages ou pertes. Les coûts supplémentaires engendrés par ce retard seront intégralement à la charge de l'Exposant.

8.5 Les déchets des stands personnalisés doivent être évacués dans les délais mentionnés dans l'Accompagnateur de l'Exposant. À défaut, l'Organisateur pourra procéder à leur enlèvement aux frais de l'Exposant.

8.6 L'Exposant est responsable des dommages causés par lui-même ou par les entreprises intervenant pour son compte. Il s'engage à restituer l'emplacement, les décors et les matériels mis à sa disposition dans leur état initial. Un état des lieux sera effectué au sein de l'Exposant et les éventuelles dégradations seront facturées à l'Exposant responsable.

Article 9 : Gardiennage

9.1 L'Organisateur assure un service de gardiennage uniquement pendant les heures de fermeture du Salon. Durant les heures d'ouverture, la surveillance et la sécurité des produits et matériels exposés incombent à l'Exposant.

Article 10 : Catalogue

10.1 L'Exposant est seul responsable de l'exactitude des informations fournies pour son insertion dans le catalogue officiel du Salon. Ces informations doivent être transmises à l'Organisateur après validation de la participation. Le logo et la maquette publicitaire doivent respecter le format A5 (14,8 cm x 21 cm) et être fournis en format original et PDF haute résolution.

Article 11 : Assurance et Législation du Travail

11.1 Responsabilité civile de l'Exposant : L'Exposant est responsable de tout dommage causé à des tiers par son fait, celui de son personnel ou de ses mandataires. Il doit contracter les assurances nécessaires couvrant sa responsabilité civile pour les dommages corporels et matériels survenant à l'occasion de sa participation au Salon, y compris pendant les périodes de montage et de démontage. Il doit également se conformer à la législation en vigueur en matière d'accidents du travail pour son personnel.

11.2 Responsabilité civile de l'Organisateur : L'Organisateur, en sa qualité d'organisateur du Salon, assume sa responsabilité civile. Cette responsabilité ne saurait en aucun cas s'étendre aux dommages causés par des tiers aux Exposants ou aux visiteurs.

Article 12 : Dispositions Finales

12.1 Les informations et directives communiquées ultérieurement par l'Organisateur font partie intégrante du présent Règlement. L'Organisateur se réserve le droit de statuer sur les cas non prévus et d'apporter des modifications au Règlement si nécessaire.

Article 13 : Litiges et Loi Applicable

13.1 Le présent Règlement est régi par le droit algérien. Tout différend relatif à son interprétation, sa validité ou son exécution sera soumis à une tentative de résolution amiable. À défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux algériens compétents.

Article 14 : Application du Règlement

14.1 La signature du formulaire de participation, précédée de la mention « Lu et Approuvé », vaut acceptation sans réserve du présent Règlement Général par l'Exposant.

Lu et approuvé

Date: / /2025

Salon International Dermo- Esthétique & Cosmétique
 Date: Du 18 au 20 Septembre 2025
 Centre de Conventions d'Oran – Mohamed Benahmed



Section	Détails
Préambule	Bienvenue au Salon SIDEC Algeria 2025, qui se tiendra du 18 au 20 septembre 2025 au Palais des Expositions d'Oran. Ce guide a été conçu pour vous fournir toutes les informations nécessaires pour une participation optimale et conforme aux règlements en vigueur. Votre engagement en tant qu'Exposant implique l'adhésion aux conditions définies par les Conditions Générales de Participation et la Convention relative à la location d'espaces du Palais des Expositions.
1. Conditions de Participation	
1.1 Inscription	- Toute demande de participation doit être effectuée via le formulaire officiel, complété, daté et signé. - L'inscription devient définitive et irrévocable après validation par l'Organisateur (Groupe ELITE MEDICAL).
1.2 Paiement	- Acompte : 50 % du montant total à l'inscription. - Solde : 50 % à régler au plus tard le 15 juin 2025. - Les paiements incluent une TVA de 19% et doivent être effectués par chèque ou virement bancaire.
1.3 Annulation	- Avant le 15 juin 2025 : Indemnisation à hauteur de 50 % de la facture totale. - Après le 15 juin 2025 : Le paiement intégral est requis.
2. Emplacements et Aménagements	
2.1 Attribution des Emplacements	- L'Organisateur attribue les emplacements selon un plan général et peut ajuster la disposition en fonction des besoins de la manifestation. - Les stands non occupés à la date d'ouverture seront considérés comme abandonnés, sans remboursement.
2.2 Aménagement, Montage et Démontage des Stands	- Installation des stands : - L'installation des stands aura lieu du 14 au 17 septembre 2025, de 08h00 à 20h00. Tout dépassement des horaires entraînera des frais supplémentaires conformément aux conditions du CCO. - Toutefois, le 17 septembre, veille de l'événement, l'installation des stands est gratuite. - Il est impératif que tous les stands soient montés avant le 18 septembre, sous peine de pénalités. - Validation des projets de stands : - Tout projet de stand (plans cotés) doit être soumis et validé par l'Organisateur. - Règlementations de sécurité et conformité : - L'installation des stands doit respecter les réglementations de sécurité en vigueur ainsi que les contraintes architecturales du lieu. Les matériaux utilisés doivent être conformes aux normes, notamment : - Être difficilement inflammables. - Respecter les règles de sécurité en vigueur. - Droits d'accès pour les prestataires en charge des stands personnalisés : - Les prestataires doivent s'acquitter d'un droit d'accès, fixé comme suit : - Jusqu'à 50 m² de stand : 50.000.00 DA (TTC). - De 51 à 100 m² de stand : 100.000.00 DA (TTC). - De 101 à 200 m² de stand : 150.000.00 DA (TTC). - Au-delà de 200 m² de stand : 200.000.00 DA (TTC). - Démontage des Stands : - Le démontage des stands est prévu du 20 septembre à partir de 20h au 21 septembre à 20h.
3. Sécurité et Utilisation des Espaces	
3.1 Règles Générales	- Interdits : Matières dangereuses, alcool, fumer dans les locaux, et dépôts de matériaux dans les zones d'exposition. - Respectez les horaires définis pour le montage et le démontage des stands. - Suivez les consignes des agents de sécurité.
3.2 Publicité et Animation	- Les activités promotionnelles ne sont autorisées qu'à l'intérieur du stand. - Publicité sonore : Une autorisation préalable est requise.
3.3 Responsabilité	- L'Exposant est responsable des dommages causés à des tiers par son personnel ou ses sous-traitants. - L'Organisateur assure un service de gardiennage pendant les heures de fermeture uniquement.

Salon International Dermo- Esthétique & Cosmétique
Date: Du 18 au 20 Septembre 2025
Centre de Conventions d'Oran – Mohamed Benahmed



4. Règlement Intérieur du Palais des Expositions	
4.1 Accès et Circulation	- L'accès au site est strictement contrôlé. - Le stationnement est autorisé uniquement dans les zones spécifiquement définies à cet effet. - Un macaron par exposant sera attribué pour les véhicules.
4.2 Services et Tarifications	- Les prestations supplémentaires, telles que la sécurité, l'électricité et le nettoyage, sont facturées séparément. - Une majoration sera appliquée pour les demandes tardives concernant ces services. - Des charges supplémentaires peuvent subvenir dans le cadre du montage des stands personnalisés, tel que les frais d'intervention ou l'électricité 380v.
5. Obligations de l'Exposant	
5.1 Occupation et Tenue du Stand	- Le stand doit être occupé pendant toutes les heures d'ouverture. - Assurez-vous que le stand soit propre et conforme aux plans approuvés.
5.2 Démontage	- Aucun retrait de stand ou matériel avant la fermeture officielle du Salon. - Les déchets doivent être évacués dans les délais prévus, sous peine de facturation supplémentaire.
6. Assurance	
6.1 Exposants	- Chaque Exposant doit souscrire une assurance couvrante : - La responsabilité civile. - Les dommages corporels et matériels liés à l'événement.
6.2 Organisateur	L'Organisateur est responsable de sa propre responsabilité civile, mais ne peut être tenu responsable des dommages causés par des tiers.
7. Litiges	
7. Litiges	- En cas de litige, une tentative de résolution amiable sera entreprise. - En l'absence d'accord, la juridiction compétente est celle des tribunaux d'Oran .



Organisé par :

Siège Social

06 Coop Harket Mhamed,
Cité Djamel- Oran

Coordonnées

☎ +213 770 991 827
+213 770 020 505
+213 770 693 994
✉ Contact@sidec.events
🌐 www.sidec.events

Détails Bancaires

Société Générale Algérie
Eurl elite médical groupe
RIB: 021001051130069578 clé 36

Salon International Dermo- Esthétique & Cosmétique
 Date: Du 18 au 20 Septembre 2025
 Centre de Conventions d'Oran – Mohamed Benahmed



EXPOSANT

DATE :

Nom de l'exposant : _____
 Secteur d'activité : _____
 Adresse : _____
 Gérant : _____
 Tel : _____

Adresse mail : _____
 RC : _____
 NIF : _____
 NIS : _____

CONTACT DU RESPONSABLE SUR LE SALON

Nom & prénom : _____
 Tel : _____
 Adresse mail : _____

STAND D'EXPOSITION

N° du stand : _____ Superficie : _____

Frais d'inscription : _____

Charges forfaitaires : _____

(Pour l'insertion de l'entreprise sur toutes les plateformes du salon)

Co-Exposition : Chaque exposant s'engage à régler le tarif d'inscription applicable. Les deux exposants partagent la responsabilité de payer ces frais d'inscription dans leur intégralité.

Description	Prix Unit . HT	TVA	Face Visible	Prix
Stand Simple		19 %	2	
Stand Aménagé			3	
			Total HT Total TVA Total TTC	

Date :			Cachet et Signature
Total Versé	Reste à payer	Caissier	Client



Organisé par :

Siège Social

06 Coop Harket Mhamed,
 Cité Djamel- Oran

Coordonnées

+213 770 991 827
 +213 770 020 505
 +213 770 693 994

✉ Contact@sidec.events

🌐 www.sidec.events

Détails Bancaires

Société Générale Algérie
 Eurl elite médical groupe
 RIB: 021001051130069578 clé 36



Salon International Dermo- Esthétique & Cosmétique
Date: Du 18 au 20 Septembre 2025
Centre de Conventions d'Oran – Mohamed Benahmed

EXPOSANT

DATE :

Nom de l'exposant : _____
Secteur d'activité : _____
Adresse : _____
Gérant : _____
Tel : _____

Adresse mail : _____
RC : _____
NIF : _____
NIS : _____

CONTACT DU RESPONSABLE SUR LE SALON

Nom & prénom : _____
Tel : _____
Adresse mail : _____

STAND D'EXPOSITION

N° du stand : _____ Superficie : _____

Frais d'inscription : _____

Charges forfaitaires : _____

(Pour l'insertion de l'entreprise sur toutes les plateformes du salon)

Co-Exposition : Chaque exposant s'engage à régler le tarif d'inscription applicable. Les deux exposants partagent la responsabilité de payer ces frais d'inscription dans leur intégralité.

Description	Prix Unit . HT	TVA	Face Visible	Prix
Stand Simple		19 %	2	
Stand Aménagé			3	
		Total HT		
		Total TVA		
		Total TTC		

Note importante :

À compter de la réception du bon de commande dûment signé et du versement (total ou partiel), le client autorise l'organisateur à utiliser son logo à des fins de communication liées à l'événement. Cela inclut, sans s'y limiter, la diffusion sur les supports officiels, les réseaux sociaux, le site internet, les brochures, et tout autre moyen de promotion.

Signature :



Organisé par :

Dr. Y. Bennansour

Médecin esthétique — Université Paris-Descartes

Siège Social

06 Coop Harket Mhamed,
Cité Djamel- Oran

Coordonnées

☎ +213 770 991 827
+213 770 020 505
+213 770 693 994
✉ Contact@sidec.events
🌐 www.sidec.events

Détails Bancaires

Société Générale Algérie
Eurl elite médical groupe
RIB: 021001051130069578 clé 36

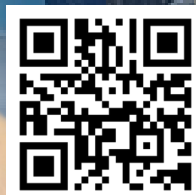


SALON INTERNATIONAL DERMO-ESTHÉTIQUE, COSMÉTIQUE & DENTISTERIE

18-19-20 SEPTEMBRE 2025



**CENTRE DE CONVENTIONS MOHAMED BENAHMED
-ORAN-**



www.sidec.events



Organised by

Elite Médical
GROUPE

Dr. Y. Bennansour

Médecin esthétique — Université Paris-Descartes